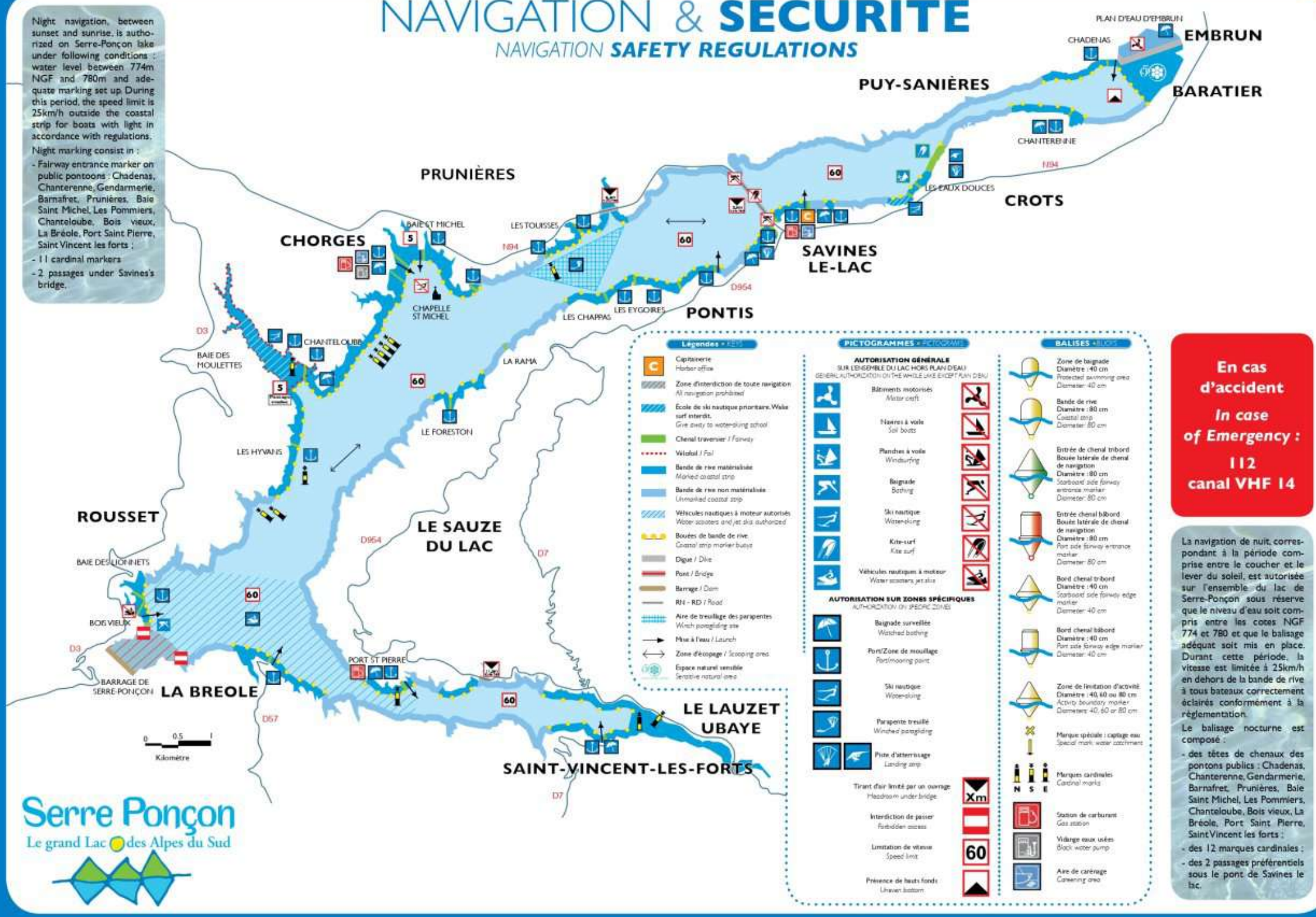
NAVIGATION & **SECURITE**

NAVIGATION **SAFETY REGULATIONS**

Night navigation, between sunset and sunrise, is authorized on Serre-Ponçon lake under following conditions : water level between 774m NGF and 780m and adequate marking set up. During this period, the speed limit is 25km/h outside the coastal strip for boats with light in accordance with regulations.

Night marking consist in :

- Fairway entrance marker on public pontoons : Chadenas, Chanterenne, Gendarmerie, Barnafret, Prunières, Baie Saint Michel, Les Pommiers, Chanteloube, Bois vieux, La Bréole, Port Saint Pierre, Saint Vincent les forts ;
- 11 cardinal markers
- 2 passages under Savines's bridge.



Légendes • KEYS

- Capitainerie / Harbor office
- Zone d'interdiction de toute navigation / All navigation prohibited
- École de ski nautique prioritaire. Wake surf interdit. / Give away to waterskiing school
- Chenal traversier / Fairway
- Vélofoil / Foil
- Bande de rive matérialisée / Marked coastal strip
- Bande de rive non matérialisée / Unmarked coastal strip
- Véhicules nautiques à moteur autorisés / Water scooters and jet skis authorized
- Bouées de bande de rive / Coastal strip marker buoys
- Digue / Dike
- Pont / Bridge
- Barrage / Dam
- RN - RD / Road
- Aire de treuillage des parapentes / Winch paragliding site
- Mise à l'eau / Launch
- Zone d'écopage / Scooping area
- Espace naturel sensible / Sensitive natural area

PICTOGRAMMES • PICTOGRAMS

AUTORISATION GÉNÉRALE
SUR L'ENSEMBLE DU LAC HORS PLAN D'EAU
GENERAL AUTHORIZATION ON THE WHOLE LAKE EXCEPT PLAN D'EAU

- Bâtiments motorisés / Motor craft
- Navires à voile / Sail boats
- Planches à voile / Windsurfing
- Baignade / Bathing
- Ski nautique / Waterskiing
- Kite-surf / Kite surf
- Véhicules nautiques à moteur / Water scooters, jet skis

AUTORISATION SUR ZONES SPÉCIFIQUES
AUTHORIZATION ON SPECIFIC ZONES

- Baignade surveillée / Watched bathing
- Port/Zone de mouillage / Port/mooring point
- Ski nautique / Waterskiing
- Parapente treuillé / Winched paragliding
- Piste d'atterrissage / Landing strip
- Tirant d'air limité par un ouvrage / Headroom under bridge — Xm
- Interdiction de passer / Forbidden access
- Limitation de vitesse / Speed limit — 60
- Présence de hauts fonds / Uneven bottom

BALISES • BUOYS

- Zone de baignade, Diamètre : 40 cm / Protected swimming area, Diameter: 40 cm
- Bande de rive, Diamètre : 80 cm / Coastal strip, Diameter: 80 cm
- Entrée de chenal tribord, Bouée latérale de chenal de navigation, Diamètre : 80 cm / Starboard side fairway entrance marker, Diameter: 80 cm
- Entrée chenal bâbord, Bouée latérale de chenal de navigation, Diamètre : 80 cm / Port side fairway entrance marker, Diameter: 80 cm
- Bord chenal tribord, Diamètre : 40 cm / Starboard side fairway edge marker, Diameter: 40 cm
- Bord chenal bâbord, Diamètre : 40 cm / Port side fairway edge marker, Diameter: 40 cm
- Zone de limitation d'activité, Diamètre : 40, 60 ou 80 cm / Activity boundary marker, Diameters: 40, 60 or 80 cm
- Marque spéciale : captage eau / Special mark: water catchment
- Marques cardinales / Cardinal marks (N S E)
- Station de carburant / Gas station
- Vidange eaux usées / Black water pump
- Aire de carénage / Careening area

En cas d'accident
In case of Emergency :
112
canal VHF 14

La navigation de nuit, correspondant à la période comprise entre le coucher et le lever du soleil, est autorisée sur l'ensemble du lac de Serre-Ponçon sous réserve que le niveau d'eau soit compris entre les cotes NGF 774 et 780 et que le balisage adéquat soit mis en place. Durant cette période, la vitesse est limitée à 25km/h en dehors de la bande de rive à tous bateaux correctement éclairés conformément à la réglementation.

Le balisage nocturne est composé :

- des têtes de chenaux des pontons publics : Chadenas, Chanterenne, Gendarmerie, Barnafret, Prunières, Baie Saint Michel, Les Pommiers, Chanteloube, Bois vieux, La Bréole, Port Saint Pierre, Saint Vincent les forts ;
- des 12 marques cardinales ;
- des 2 passages préférentiels sous le pont de Savines le lac.

Serre Ponçon
Le grand Lac des Alpes du Sud

NAVIGUEZ EN SÉCURITÉ :
RESPECTEZ CES QUELQUES CONSIGNES



Bande de rive

Zone virtuelle de 100 mètres le long des rives au matérialisée par des bouées sphériques jaunes. Vitesse limitée à 5km/h.

Coastal strip: Virtual coastal strip is a 100-meter board strip along the banks of the lake, and also certain protected areas marked by round yellow buoys. Speed limit inside the coastal strip : 5km/h.



Chenaux traversiers et couloirs de ski nautique

Couloir permettant aux bateaux motorisés et/ou sûrement nautiques de sortir de la bande de rive. La baignade et le stationnement y sont interdits, leur traversée doit se faire prudemment.

Motorboat and waterskiing fairways: there are lanes provided to allow motorboats or water skiers to sail across the coastal strip to reach the waters of the lake. No swimming or mooring in these fairways. Use fairways with care.



Baignade

Zones surveillées et protégées par des bouées sphériques jaunes, toute navigation y est interdite. Baignade interdite au-delà de la bande de rive, dans les zones de port, sur les débarcadères et chenaux traversiers.

Supervised bathing areas: there areas are supervised and marked off by round yellow buoys. All sailing is prohibited in these areas. No swimming beyond the coastal strip, on anchorage and boat fairways.



Planches à voiles, planches aérotractées, canoës kayaks, planches à pagaies (paddle) doivent avoir :

Un équipement de protection individuel de flottabilité porté en permanence ou une combinaison ou un équipement de protection et un moyen de repérage lumineux individuel.

Windsurfing boards, kite-surfing boards, canoes-kayak, paddle have to have: an individual protection equipment worned permanently either a combination or a protection equipment and an individual light



Jet ski, véhicules nautiques à moteur

Autorisés uniquement dans la zone prévue sur les communes de la Bréole, le Sauze du Lac et de Rousset **de 10h au coucher du soleil ou au plus tard 20h** selon les conditions fixées par le RPP. Mise à l'eau autorisée uniquement à Port Saint-Pierre.

*Jet skis: are authorised only in the zones provided at La Bréole, Le Sauze du Lac and Rousset, **from 10 am to the sunset or at the latest 8pm**. Conditions of use are specified by decree. Launch is prohibited in Rousset. Launching authorized only at Port Saint-Pierre.*

SAIL SAFETY:
RESPECT THE RULES BELOW



Cohabitation générale

Respectez les autres usagers, ralentissez en présence d'embarcations légères. Priorité à droite et à toutes les menues embarcations, valliers et bateaux à passagers. Passez à plus de 50m des bateaux à rames ou à voile et à 100m des bateaux en action de pêche. Vitesse limitée à 60km/h le jour et 25km/h la nuit.

Respect for others: Respect the other users of the lake, slow down when light craft are near. Give way to traffic on your right, and to small craft, sail boats and passenger boats. Keep more than 50m away from rowing or sailing boats. Keep more than 100m away from fishing boats. Speed limit : 60km/h by day and 25km/h at night.



Stationnements et mouillages

Autorisés uniquement dans les zones prévues et dans les ports aménagés conformément au règlement portuaire. Amarrage interdit sur les bouées de balisage. Mouillages sauvages interdits. Baignade interdite dans les zones de ports et chenaux traversiers.

Mooring and anchoring: craft can be moored only in zones provided and in ports with mooring facilities in accordance with the port regulations. No mooring to marker buoys. Unauthorized mooring prohibited. No swimming inside port and boat fairways.



Carburants

Présence de bidons à carburant interdite sur le lac et ses berges et notamment sur les pontons et les cales de mise à l'eau. 3 aires de carburant sont disponibles sur la retenue.

Fuel: No cans gasoline on the lake and its banks in particular on pontoons and boat ramp. 3 fuel stations are available on the lake.



Ecopage des bombardiers d'eau

Attention ! Des bombardiers d'eau type « canadair » peuvent venir prendre de l'eau du lac pour éteindre un feu : toute navigation doit alors être interrompue et la zone dégagée. Veuillez regagner la rive à faible vitesse.

Fire-fighting aircraft: Caution ! Fire fighting aircraft may fly low over the lake to take up water: all sailing must be stopped immediately and the area cleared. Please return to the shore at low speed.



Sports nautiques tractés

Interdit dans la baie Saint Michel et dans la bande de rive. Passez à plus de 50m des bateaux à rames ou à voile, et à 100m des bateaux en action de pêche. Accompagnateur obligatoire de plus de 15 ans. Flamme orange obligatoire pour les bouées tractées.

Water sports towed: Forbidden in the bay Saint Michel and in the coastal strip. Cross in front of 50m rowing or sailing boats, and in 100m of fishing boats. An accompanying person of more than 15 years old is compulsory. Compulsory orange flag for towing.

Où consulter le règlement particulier de police ?

- A la Direction Départementale des Territoires.
- Dans les offices du tourisme et mairies autour de Serre-Ponçon

Il est également téléchargeable :
www.serre-poncon.com ou www.hautes-alpes.gouv.fr

Retrouvez toutes les informations sur le permis de plaisance, le titre de navigation et les équipements de sécurité sur : www.developpement-durable.gouv.fr

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon
Capitainerie du lac - Quai de la rue royale
05160 Savines le Lac
Tél : 04 92 44 33 44 • www.serre-poncon.com

Conseils d'ordre général

■ Le lac de Serre-Ponçon est une retenue hydroélectrique soumise à des fluctuations de niveaux modifiant son aspect initial :
- **Plaisanciers** : attention aux hauts-fonds non signalés pouvant apparaître selon le niveau de l'eau ;
- **Baigneurs, promeneurs, pêcheurs** : attention aux berges glissantes et aux fonds incertains et boueux.

La carte bathymétrique quotidienne est disponible sur www.serre-poncon.com

■ Avant le départ, vous devez :
- Avoir à bord : votre permis et titre de navigation, ce document officiel de synthèse,
- Consulter la réglementation sur le lac de Serre-Ponçon,
- Vérifier votre matériel de sécurité,
- Consulter les prévisions météo.

■ Respectez la réglementation !
- Respect des règles de navigation (vitesse adaptée, respect des zones réglementées, ...),
- Interdiction de piloter sans permis pour les bateaux >6 cv,
- Interdiction de piloter sur toutes embarcations motorisées pour les enfants de moins de 16 ans,
- Détention du titre de navigation lorsque celui-ci est obligatoire,
- Port du gilet de sauvetage pour les enfants de moins de 12 ans,
- Interdiction de piloter sous emprise de l'alcool (taux<0.8 g/l) ou de stupéfiant,
- Interdiction de pratiquer la plongée sauf conditions particulières.

En cas de non respect des règles, vous vous exposez à une verbalisation par la Gendarmerie Nationale.

■ Préservez l'environnement :
- Ramenez vos déchets,
- Ne dégradez pas les berges,
- Respectez les propriétés riveraines,
- Utiliser les sanitaires mis à votre disposition,
- Interdiction de faire des feux sur les berges,
- Interdiction de vider vos eaux grises et eaux noires dans le lac,
- Interdiction de présence bidon d'essence sur pontons et cales de mise à l'eau.

General Advice

■ Serre-Ponçon is an artificial lake, subjected to fluctuations modifying its initial aspect:
- When sailing:beware of the unmarked under-water obstacles that may approach the surface due to lowering of the water level;
- When bating, walking or fishing: beware of slippery banks and on unstable muddy bottom.

The daily bathymetric map is available on www.serre-poncon.com.

■ Before setting off, you must:
- Carry on board: your license and navigation permit, the current specific navigation regulations,
- Consult the regulations concerning Lake Serre-Ponçon,
- Check your safety equipment,
- Check the weather forecast.

■ Please comply with the regulations!
- Observe the navigation regulations (appropriate speed, restricted zones...),
- It is prohibited to sail a boat >6hp without a license,
- It is prohibited to sail a motor boat for children under 16 years 'old,
- You must have a navigation permit in your possession when it is mandatory,
- Wearing a lifejacket is compulsory for children under 12 years 'old,
- It is prohibited to sail under the influence of alcohol (blood alcohol concentration <0.8g/l) or drugs,
- It is prohibited to practice diving except particular conditions.

Failure to comply with the regulations will result in a fine from the National Gendarmerie (the local police).

■ Protect your environment:
- Bring back your trash,
- Do not degrade banks,
- Respect the waterside properties,
- Use facilities available,
- It is prohibited to make fire on the banks,
- It is prohibited to empty your grey or black waters in the lake,
- It is prohibited to use can gasoline on pontoons and boat ramps.

NAVIGATION & SECURITE
NAVIGATION SAFETY REGULATIONS

Serre Ponçon
Le grand Lac des Alpes du Sud



La version en ligne a la même valeur que la version papier

Sur le lac de Serre-Ponçon, les règles de navigation et de pratique des différentes activités nautiques sont régies par le règlement particulier de police (RPP) de la navigation qui décline localement les règles nationales du règlement général de police (RGP). Ce document est consultable dans les mairies, offices du tourisme et gendarmeries du tour du lac de Serre-Ponçon.

Navigation safety and leisure activities regulations on Lake Serre-Ponçon are governed by the specific navigation regulation which have been adapted locally from the national general regulations.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURES DES HAUTES-ALPES ET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Serre Ponçon
Le grand Lac des Alpes du Sud